

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 JUILLET 2020**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	10	Excusée :	1	Absent :	0	Votant :	11	02/07/2020

L'an deux mille vingt le 10 Juillet à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Thomas ROLLET, Alban VOSSION, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET.

Excusé : Mme Céline JACQUOT : a donné pouvoir à M. Batiste FAVIER.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Thomas ROLLET.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

QUESTION SUPPLÉMENTAIRE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE MBA AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DE LA PETITE GROSNE (annule et remplace la délibération N° 2020/025).

Lors de la séance de conseil municipal du 7 Juillet dernier, deux représentants(1 titulaire et 1 suppléant) ont été désignés pour représenter l'agglomération au comité syndical du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne. Or il est demandé de désigner 4 délégués (2 titulaires et 2 suppléants) et non 2.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner :

- Monsieur Thomas ROLLET en tant que délégué titulaire
- Monsieur Claude BOURDON en tant que délégué titulaire
- Monsieur Bernard LAPIERRE en tant que délégué suppléant
- Monsieur Pierre LANEYRIE en tant que délégué suppléant

1) ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020 : ELECTION DU DELEGUE ET DE SES TROIS SUPPLEANTS

Les conseils municipaux sont convoqués ce jour, conformément à la circulaire NOR : INTA2015957 du 30 juin 2020, afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé à l'ouverture du scrutin par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs BOURDON Claude, LANEYRIE Pierre, FAVIER Batiste, ROLLET Thomas.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué

Les candidatures enregistrées : 1

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 1 (blanc)
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

A obtenu : - Monsieur Jean-Claude LAPIERRE : 10 voix

- Monsieur Jean-Claude LAPIERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Élection des suppléants

Suppléant :

Les candidatures enregistrées : 1

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants au délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 1 (blanc)
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6
 A obtenu : - Monsieur Claude BOURDON : 10 voix

- Monsieur Claude BOURDON ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Suppléant :

Les candidatures enregistrées : 1
 M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants au délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 1 (blanc)
 - suffrages exprimés : 10
 - majorité absolue : 6
 A obtenu : - Monsieur Bernard LAPIERRE : 10 voix

- Monsieur Bernard LAPIERRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Suppléant :

Les candidatures enregistrées : 1
 M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants au délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 6
 A obtenu : - Madame Isabelle BERGER : 11 voix

- Madame Isabelle BERGER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	Excusée : a donné pouvoir à Batiste FAVIER
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2020/032	Sénatoriales : élection du délégué et de ses trois suppléants (commune de – de 1 000 habitants)	2020/033	Désignation des représentants de MBA au Comité Syndicat du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne (annule et remplace la délibération 2020/025)
----------	---	----------	--

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 8 Septembre 2020 à 18H30

La séance est levée à 19h15.